

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2024

Le 6 septembre 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la bibliothèque municipale sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

PENT Damien

Était absente : DEFOND Thérèse

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024
- Programme de voirie 2025
- Décisions budgétaires modificatives : éclairage école / cantine
- Équipements de cuisine dans des appartements communaux
- Présentation du projet de bail emphytéotique avec la centrale solaire Orion 25
- Étude de devis pour l'achat d'une tondeuse débroussailleuse
- Étude de devis pour rénovation de plomberie à la cantine
- Approbation du programme de travaux forestiers en compensation du défrichement du Limouzat
- Régularisation du montant des loyers
- Régularisation d'une aliénation de portions de chemins ruraux au Limouzat
- Questions diverses

- Ajout à l'ordre du jour : Étude de devis pour l'étanchéisation de la toiture derrière le fronton de l'école.
A l'unanimité, le conseil municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Étude de devis pour l'étanchéisation de la toiture derrière le fronton de l'école.

Après délibération et vote à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise de la Charpenterie des Bois Noirs pour un montant de 3 830 € HT, inférieur de 210 € à l'autre proposition.

Ordre du jour : Programme de voirie 2025

Bilan voirie 2024 : réalisation des marquages en agglomération, chemin de Vernassière, chemin de la ligne (Vial) et carrefour rue de Lachaux et rue des Mineurs. La réception des travaux est prévue le mardi 8 octobre 2024.

Prévisions pour 2025 : parties des chemins de la Croix du Té, du Creux (Bonnevaux), des Frênes (Coppéré).

Le conseil municipal, valide, à main levée et à l'unanimité, ce choix.

Ordre du jour : Décisions budgétaires modificatives : éclairage école / cantine

Compte 21312 opération 258 « Éclairage école » → + 700 €.
Compte 21534 opération 260 « Électricité cantine » → + 1 900€.
Compte 2128 opération 249 « Place des grumiers » → - 2 600€.

Cette décision modificative est validée, à main levée, à l'unanimité.

Ordre du jour : Équipements de cuisine dans des appartements communaux

Des devis vont être demandés afin d'approfondir la réflexion pour l'amélioration des performances énergétiques des logements classés F.

Les 2 logements situés place de la fontaine vont prochainement être équipés d'une hotte pour les cuisines. Le montant s'élève à 279,98 € HT.

Le conseil municipal valide, à main levée, à l'unanimité, ces équipements et cette dépense.

Ordre du jour : Présentation du projet de bail emphytéotique avec la centrale solaire Orion 25

La municipalité a reçu le bail et l'a transmis à l'étude notariale de St-Just-en-Chevalet. Après lecture de celui-ci, la municipalité demande quelques précisions et attend le retour de l'étude avant de l'approuver.

Ordre du jour : Étude de devis pour l'achat d'une tondeuse débroussailleuse

Après délibération et vote à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Cycloculture Noirétable pour un montant de 2 583, 33 € HT, inférieur de 200 € par rapport aux autres devis étudiés.

Ordre du jour : Étude de devis pour rénovation de plomberie à la cantine

Après délibération et vote à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Louvet Frères pour un montant de 1 061,30 € HT pour reprise de la tuyauterie de la cantine (648.30 €) et montage de radiateurs dans le petit appartement école, inférieur de 1500 € à l'autre proposition !

Ordre du jour : Approbation du programme de travaux forestiers en compensation du défrichement du Limouzat

En accord avec le service instructeur à la DDT, notre technicien forestier présente un programme d'amélioration dans plusieurs parcelles de la forêt communale (Calinon – la Bessie) pour un montant de 12 104 € correspondant à la compensation de défrichement au Limouzat.

Le programme est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

Ordre du jour : Régularisation du montant des loyers

Suite à la loi 08/2022 mentionnant le gel des loyers classés F en performance énergétique, il y a lieu de rembourser les locataires concernés. Le conseil municipal approuve les régularisations suivantes à l'unanimité.

Locataires concernés	Régularisation à réaliser
Mme AUCLAIR	Régularisation de 225,72 €
M. PENT	Régularisation de 496,49 €
M. CHARBONNIER	Régularisation de 296,46 €

Ordre du jour : Régularisation d'une aliénation de portions de chemins ruraux au Limouzat

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, la régularisation d'une aliénation de deux petites portions de chemins ruraux au Limouzat. Monsieur le maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Sortie de camions de la scierie en face des cités Tardy**

La sortie des camions entre deux virages sans visibilité présente un réel risque pour la circulation sur la départementale, risque qui s'est aggravé avec la délimitation du périmètre du dépôt de la scierie par des barrières. Proposition : mettre 2 panneaux « sortie de camions » et décaler les panneaux de limitation de vitesse de façon cohérente. La municipalité va se renseigner auprès de la DDE afin de savoir qui doit prendre en charge ces modifications.

- **Remplacement d'agents municipaux**

Un remplacement d'une durée de 15 jours minimum va être nécessaire à la cantine scolaire et pour les garderies.

Nicole fait valoir ses droits à la retraite et devrait s'arrêter en avril 2025. Une offre d'emploi avec un appel à candidature va être lancé selon la procédure réglementaire.

- **Chiens errants**

Plusieurs chiens échappent à la surveillance de leurs maîtres et divaguent dans les chemins de Saint-Priest, présentant un risque pour les passants. La municipalité va intervenir auprès des propriétaires afin de limiter cette divagation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 novembre 2024 à 20h00 à la mairie.
La séance est close à 22h45.

Le président,



le secrétaire,

